

Motion relative aux aides à l'installation

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 26 février 2016 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- Que le cadre national de l'installation a été acté et validé le 20 mars 2015 et que l'Etat prévoit de revoir les critères de modulation au terme de la première année,
- L'importance des investissements lors de l'installation et en particulier en élevage de montagne,
- Que la Commission Européenne impose que la bonification des prêts MTS-JA ne puisse pas excéder 5 ans, alors qu'elle s'étalait sur 9 ans pour la zone de montagne dans l'ancienne programmation. Ceci impacte directement l'économie du projet d'installation engendrant un surenchérissement du coût des prêts importants en Lozère compte tenu du poids des investissements en phase d'installation
- Des aspects négatifs du nouveau dispositif d'aides à l'installation compte tenu de la disparition de l'aide au fonds de roulement, de la baisse de la subvention équivalente (consécutive à la réduction de la période de bonification) et des modulations difficilement mobilisables en élevage de montagne (constat en Lozère d'une baisse de subvention de 6.000 € en moyenne par dossier 2015 par rapport au dispositif précédent)

DEMANDE

- Que la durée du Plan d'Entreprise soit maintenue à 5 ans, comme initialement prévu lors de la mise en place des formulaires, et que la viabilité du projet soit contrôlée en 5^{ème} année,
- Que la grille de sélection n'exclut aucun dossier de demande d'aides à l'installation une fois l'accompagnement technico-économique abouti et le Plan d'Entreprise réalisé,
- Le retrait du critère de modulation lié à la présence du loup, non pertinent et injuste, et son remplacement par un critère de ruralité (densité de population, enclavement, ...)
- A revenir à une durée de bonification en zone de montagne de 9 ans,
- Que la bonification puisse être appliquée pour l'ensemble des prêts bonifiés engagés dans les 5 premières années d'installation,
- Une évaluation objective de l'impact du nouveau dispositif d'aide avec la possibilité d'en revoir les modalités avec effet rétroactif.

Délibéré à Mende, le 26 février 2016,
La Présidente,
Christine VALENTIN

